

**Délibération n° 2024-39 du 19 décembre 2024
portant adoption du programme annuel de contrôles pour l'année 2025**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5, L. 232-12 et L. 232-15,

Sur proposition du secrétaire général et de la directrice du département des contrôles,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le programme annuel de contrôles pour l'année 2025 est adopté conformément à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération et son annexe seront publiées sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 19 décembre 2024.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Béatrice BOURGEOIS





AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Secrétariat général

Synthèse du programme annuel de contrôles pour 2025

Le programme annuel de contrôles (PAC) reflète la politique de contrôle antidopage à l'initiative de l'AFDL comme organisation nationale antidopage (OAD), signataire du Code mondial antidopage (CMA). À ce titre, il ne comprend pas les prestations de contrôle effectuées pour le compte d'autres OAD.

L'année 2025 sera marquée par la baisse du risque de certaines disciplines olympiques et paralympiques d'été, en parallèle d'une vigilance accrue sur les disciplines d'hiver en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, qui se tiendront à Milan-Cortina d'Ampezzo en début d'année 2026.

Pour répondre à la réduction budgétaire de la subvention allouée à l'Agence, le nombre d'échantillons à collecter en 2025 baissera à 11 000, ce qui représente une baisse d'environ 8 % par rapport à 2024. Cet objectif volumétrique permet néanmoins à l'AFDL de rester au rang des organisations antidopage de référence sur le plan mondial.

L'objectif prioritaire en 2025 sera l'accroissement du suivi intelligent des disciplines les plus à risque, avec l'utilisation des nouvelles méthodes d'analyses telles que le passeport endocrinien ou de la méthode de la goutte de sang séché (DBS). L'étude des risques en vue du PAC pour 2025 s'est adaptée pour mieux intégrer les évolutions de la réalité sportive, en prenant en compte plusieurs disciplines émergentes. Ainsi, le suivi sur l'escalade s'étend désormais à la vitesse et l'apnée a été intégrée, de même que l'endurance en équitation et le crossfit.

Le PAC sera focalisé sur le suivi des sportifs de « haut-niveau » (niveau national et international) avec un ratio d'échantillons prélevés auprès de ces sportifs à hauteur de 75 % du volume annuel. Les 25 % restant seront alloués à la mise en place de contrôles sur les sportifs de niveau infranational.

Environ 50 % des échantillons seront collectés en compétition, tandis que l'autre moitié sera collectée hors compétition (rassemblements, entraînements, domicile, etc.), ce qui assure une détection efficace de l'administration ou de l'usage de substances ou méthodes interdites supposant un protocole en amont des compétitions. Dans ce dernier cas, les informations de localisation sont déterminantes pour l'efficacité du programme de contrôles : c'est pourquoi environ 300 sportifs ont vocation à faire partie du groupe cible et du groupe de contrôle de l'Agence. Conformément aux standards internationaux, tous les sportifs appartenant au groupe cible seront contrôlés « hors compétition » au minimum à trois reprises au cours de l'année et les sportifs relevant du groupe de contrôle seront contrôlés au minimum une fois « hors compétition ».

*

Le suivi du sport de haut niveau en 2025 se déploiera dans le contexte consécutif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ce qui marque le renouvellement d'une génération de sportifs français à identifier à court et moyen terme.

Compte tenu de la proximité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Milan-Cortina d'Ampezzo, dont la préparation sportive commencera à l'été 2025, un nombre important d'échantillons - 700 environ - seront alloués sur les 14 disciplines olympiques et les 4 disciplines paralympiques représentées aux Jeux d'hiver. Ce suivi renforcé se traduit par une hausse de près de 7 % des échantillons dédiés à l'ensemble de ces disciplines par rapport à 2024. Le suivi de la future délégation française sera ainsi renforcé, avec le concours

des partenaires internationaux (notamment la fédération internationale de ski, de biathlon ou encore des sports de glace).

Au vu de la proximité de l'échéance olympique, deux nouvelles disciplines sont intégrées dans le PAC pour 2025 : le skeleton et la luge ont été ajoutés à l'analyse des risques pour mieux appréhender leurs spécificités. Afin d'assurer une préparation adéquate de la délégation paralympique, le volume d'échantillons alloué aux disciplines paralympiques a été encore augmenté, passant de 250 en 2024 à 300 en 2025. Cette hausse en faveur du parasport, dans un contexte de baisse du volume général du nombre de prélèvements, témoigne du soutien accru apporté à la montée en puissance de certaines disciplines pendant les Jeux Paralympiques et à leur visibilité croissante.

Le programme dédié aux sports et disciplines collectives sera de nouveau important en 2025. Environ 5 000 échantillons seront alloués et répartis entre les 14 disciplines concernées, ce qui représente plus de 45 % des échantillons programmés en 2025 contre près de 50 % l'année précédente.

Ce volume d'échantillon significatif demeure le reflet de la réalité sportive française qui enregistre, pour les équipes de France, d'excellents résultats justifiant un suivi important. Les sportifs et les équipes seront suivis au quotidien *via* les championnats nationaux ainsi qu'à travers les regroupements fédéraux précédant les compétitions internationales (tournoi des 6 nations, matchs qualificatifs précédant de gros événements internationaux...).

Parmi les disciplines de sports collectifs, l'effort de réduction des échantillons porte essentiellement sur le rugby à XV et marginalement sur le football. Le rugby à XV demeure néanmoins le premier volume de contrôle pour une discipline en 2025, ce qui garantit l'effet dissuasif après des années de croissance du nombre de ce volume, d'autant plus avec un meilleur ciblage des sportifs au sein des équipes de rugby. A l'inverse, une hausse notable d'échantillons à collecter est prévue pour le hockey sur glace, discipline inscrite au programme olympique des Jeux d'hiver pour assurer un politique antidopage adéquate à l'égard de la délégation française.

*

L'action de l'AFLD ne se borne pas uniquement au « haut-niveau » mais s'étend à l'ensemble des compétitions sportives organisées en France, qu'elles relèvent du monde fédéral ou qu'elles donnent simplement lieu à une remise de prix, en argent ou en nature. Le trail, l'athlétisme longue distance, le cyclisme ou encore le rugby seront les disciplines les plus suivies, tant le risque de dopage sur la population amateur est important. Ce périmètre de compétence étendu distingue l'Agence de la plupart des organisations antidopage.

L'effet dissuasif de ces contrôles repose sur le maintien de leur caractère inopiné, largement assuré par l'assiette importante de compétitions sportives de tous niveaux parmi lesquelles l'Agence peut décider de diligenter des contrôles. Ce ciblage pourra s'appuyer utilement sur la politique de renseignement antidopage et le recueil de signalements à travers la nouvelle plateforme dédiée de l'Agence (plateforme *Fair-Play*).

Cette même attention s'étendra également aux disciplines particulièrement exposées au risque de dopage (qualités d'endurance ou de force requises) même lorsqu'elles sont pratiquées en marge du cadre fédéral (ex : le crossfit ou le culturisme).

*

Les sports de combat appellent une vigilance accrue compte tenu du regain d'intérêt dont ils bénéficient, particulièrement les arts martiaux mixtes (MMA), ce qui s'accompagne d'une croissance des enjeux financiers de la discipline et d'une forte attraction de sa pratique. Les contrôles antidopage sont d'autant plus importants dans ces disciplines de contact que la pratique du dopage peut menacer autant la santé

des sportifs concernés que de leurs adversaires, en raison des comportements à risque qu'elle induit (désinhibition, absence de maîtrise des coups, explosivité excessive, etc.).

Au total, en 2025, l'effort en faveur des sports de combat aboutit à consacrer 6,9 % des échantillons à ces disciplines, contre 6,6 % en 2024. Même hors MMA, le nombre d'échantillons dédié aux sports de combat s'élève à 5 % en 2025.

La répartition entre les différentes disciplines de combat a cependant évolué pour refléter la réalité sportive : ces dernières années, les sports de combat ont enregistré une diminution de l'intérêt pour les disciplines classiques, tandis que l'attrait pour le MMA a considérablement augmenté, tant du point de vue des pratiquants que du grand public, ce qui a entraîné une hausse du niveau de risque associé au MMA.

*

La veille scientifique sera accrue en 2025 afin de nourrir la mise en œuvre du programme annuel de contrôles à travers l'utilisation des différentes méthodes déjà existantes mais aussi par l'expérimentation de nouvelles pistes scientifiques de détection des substances et méthodes interdites.

De manière générale, au vu du contexte budgétaire, une rationalisation du nombre d'analyses spécialisées est en cours de réflexion, même si l'effort en ce domaine demeure supérieur aux minima requis par l'Agence mondiale antidopage (AMA) par l'intermédiaire du document technique concerné (TDSSA). A ce stade, 25 disciplines se voient attribuer un volume minimal d'analyses spécialisées supérieur à celui exigé par le TDSSA, particulièrement dans les disciplines à risque (cyclisme sur route, athlétisme longue distance, haltérophilie, rugby à XV...).

Par ailleurs, la méthode de prélèvement de la goutte de sang séché (DBS), introduite avec succès en 2023 et 2024, sera davantage utilisée en 2025, avec environ 600 prélèvements prévus contre une centaine auparavant. En complément de son efficacité pour des campagnes de prélèvements de masse sur des compétitions infranationales, cette technique présente également des avantages en termes de prévention (par son effet dissuasif) et de protection de la santé. Si cette technique a été utilisée, lors des premiers usages en 2023 et 2024, sur une population sportive infranationale, dans une logique de prélèvement de masse, elle enrichira également, pour la première fois, en 2025, la palette des prélèvements pratiqués sur les sportifs de niveau national.

Enfin, seront utilisées les possibilités offertes par le module endocrinien du profil biologique des sportifs, introduit en 2023. Des contrôles répétés dans le temps autorisent un suivi longitudinal des sportifs pratiquant des disciplines à risque au vu de l'intérêt de l'hormone de croissance. Ce procédé sert à déclencher une analyse directe pour identifier la prise de cette substance et donc à améliorer le ciblage sur les sportifs qui montrent un profil endocrinien atypique.

*

La lutte contre le dopage animal demeure un axe important de l'activité de contrôle de l'Agence : pour 2025, en dépit de la baisse générale du volume d'échantillons, le programme antidopage consacré aux animaux est sanctuarisé avec un objectif de 300 échantillons, uniquement en compétition, sur des chiens et des chevaux.

Les échantillons seront ensuite ventilés en prenant en considération le caractère olympique, ou non, des disciplines sportives, les données relatives au poids de la pratique de la discipline sportive, le nombre de violations des règles antidopage au cours des 5 dernières années et les enquêtes ouvertes par le département des enquêtes et du renseignement. De même, l'expérience réussie des contrôles combinés des cavaliers et de leurs chevaux en 2024 sur une compétition de polo invite à renouveler l'expérience en 2025, notamment dans cette discipline et en endurance.